

# COMPTE RENDU DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

**REUNION DU 3 JUIN 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le 3 juin à 18h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif à Albi, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président.*

Membres en exercice : 13
Membres présents : 8 Pouvoir : 0
Voix délibératives : 8

**Membres présents :** Didier SOMEN, André CABOT, Sylvian CALS, Jean-Claude CLERGUE, Guy GALALDA, Jean-Luc ESPITALIER, Eric PUJOL, Jean-Claude MADAULE

**Membres excusés :** Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-David ROOCKX, Sabine OURLIAC, Thierry MALIET

**Autres personnes présentes sans voix délibérative:** HUOT Anaïs, FRAT Julien, BRUHAT Christian

Points à l'ordre du jour :

- **Echanges d'informations**
- **Climat Énergie:**
  - ✓ Constitution de la SCIC REHAB et appel à contribution
  - ✓ Mise en œuvre des PCAET: calendrier, point sur les programmes d'actions et organisation de l'ingénierie entre le PETR et les communautés de communes
  - ✓ Accompagnement ADEFPAT pour la mise en place du réseau d'animation climat
- **Projet Alimentaire Territorial et Transition agricole:**
  - ✓ programme d'actions 2019
  - ✓ convention de prestation de services avec Agropoint
  - ✓ création du spectacle culinaire "Langues de Goulus": déroulement et budget, conventions avec la Compagnie Les Boudeuses et L'Été de Vaour
  - ✓ transition agricole et alimentaire: propositions de la commission agriculture et alimentation locale
- **Leader:**
  - ✓ Etat d'avancement de la programmation,
  - ✓ Demande d'avance à la Région sur 3 opérations soldées,

---

En qualité de Président, Didier Somen ouvre la séance à 18 h et introduit l'ordre du jour.

## 1. Echanges d'informations:

- **Convention territoriale :** approuvée par délibération des conseils communautaires des 5 communautés de communes, il est proposé d'organiser la signature officielle avec les 5 présidents à l'occasion d'une réunion ultérieure.

- **Contrat de Ruralité** : le comité de pilotage organisé à la demande du secrétaire général de la Préfecture a permis de valider la maquette des opérations financées par l'Etat (au titre de la DETR ou de la DSIL Contrat de Ruralité). Le secrétaire général a regretté l'absence des élus de notre territoire (la Région étant excusée et le Département absent). Néanmoins pour 2019, 24 opérations ont été examinées et plus de 1 614 729 € de crédits d'Etat pré programmés (**voir maquette ci-jointe**)
  
- **Appli Famille « Légendes du Tarn »** : une campagne de promotion Facebook a été lancée avec les 5 offices de tourisme – la vidéo de promotion a été vue par plus de 15 000 personnes, de même que le reportage France 3 tourné dans la vallée du Tarn avec des prestataires. Nous dépassons à ce jour les 2 200 téléchargements – Une nouvelle campagne payante Facebook doit être lancée dès le weekend de Pentecôte, pilotée par l'OT d'Albi et relayée par tous les OT...

## 2. Climat- Energie et PCAET

- **AG constitutive de la SCIC REHAB** : elle est fixée au 26 juin prochain. Un tour de table avec les partenaires financiers est prévu le 1<sup>er</sup> juillet. Pour rentrer dans la SCIC, VAL 81 doit procéder à une modification statutaire.
  
- **Contrat de Transition Energétique** : la Communauté de Communes Carmausin Ségala prépare un dossier de labellisation au vu des investissements ENR programmés ou envisagés sur son territoire.
  
- **Suite à la rencontre du 23 mai avec les Communautés de Communes (voir document ci-joint) :**
  - Rappel du calendrier avec le **prochain Comité de Pilotage fixé au 11 juillet** (lieu à définir) et **Séminaire de lancement des PCAET à organiser fin septembre**
  - **Organisation de l'ingénierie pour la mise en œuvre des PCAET :**
    - Mise en place d'un plan de formation des agents des communautés de communes, à l'échelle du PETR
    - Mobilisation de nouvelles compétences : technicien bâtiment énergie et agent de développement des ENR avec mutualisation des postes entre les Communautés de Communes et avec le PETR – faire simulations avec les aides mobilisables
    - Pour le développement des ENR (notamment le photovoltaïque), il a été souligné la nécessité de prendre en compte la capacité du réseau existant et les coûts éventuels de raccordement (convention Enedis : actualiser les données) – à voir également pour l'injection de gaz sur le réseau avec Engie.
  
- **Redéployer la mission d'Anaïs Huot** : agriculture et alimentation durable en lien avec le volet agricole des PCAET (enjeux fonciers pour transmission-reprise, exploitations agricoles et label « bas carbone », voir compétences des communautés de communes en matière agricole).
  - Rencontre avec les élus de la Chambre d'Agriculture et du Comité de Développement du Ségala
  - Accueil d'une stagiaire pour retravailler sur les scénarios de prospective agricole et alimentaire envisagés par SOLAGRO
  - Organisation d'un séminaire à l'automne sur les plans d'actions du volet agricole des PCAET

- **Mobilisation des acteurs locaux et citoyens**, en lien avec le groupe des « écoutants » du Conseil de Développement et leurs propositions, dans le cadre de l'accompagnement ADEFPAT : observatoire des initiatives, fonds de soutien pour la transition...

### 3. Projet Alimentaire Territorial

- ✓ **Le programme d'actions 2018-2019, avec les budgets correspondants** dans le cadre de la convention Leader à établir a été présenté et validé (**voir document ci-joint**)
- ✓ La proposition de convention de prestation de services avec Agropoint a été présentée et adoptée pour un montant de 4 650 € - **Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**
- ✓ **La création du spectacle culinaire "Langues de Goulus"**, dans la cadre d'une résidence de territoire avec les Communautés de Communes Carmausin Ségala et VAL 81, donnent lieu à deux propositions de conventions :
  - Une convention-cadre avec l'ensemble des partenaires : 3CS, VAL 81, L'Été de Vaour en tant que coordinateur culturel et la société de production « Les Thérèses » agissant pour le compte de la Compagnie « Les Boudeuses », pour un montant de 51 246 € - le PETR assurant en tant qu'organisateur, la maîtrise d'ouvrage globale, la promotion de l'opération et le lien avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre de l'animation du Projet Alimentaire Territorial. Cette convention prendrait effet au 5 mai 2019 jusqu'au 31 décembre 2020.
  - Une convention particulière de prestation de service avec l'Été de Vaour, à hauteur de 5099,67 €, correspondant à 30 jours d'accompagnement.

Les deux communautés de communes apportent un cofinancement de 10 000 €. Nous avons obtenu pour ce projet une aide régionale à hauteur de 13 500 €, avec une demande complémentaire auprès du Département (de l'ordre de 3 000 €) et nous ferons une demande Leader à hauteur de 48 %. Le dossier de demande Leader sera monté quand sera connu le montant de l'aide départementale.

**Les deux propositions de conventions sont présentées et approuvées à l'unanimité des membres présents.**

#### 4. Leader

- ✓ Etat d'avancement de la programmation (voir document ci-joint) :

**951 023 € de crédits Leader** sont en situation d'être programmés au 20 juin prochain (date du comité de programmation) **soit 35 % de l'enveloppe**, mais nous avons encore 4 opérations programmées antérieurement en attente du retour de conventions...

- ✓ Demande d'avance à la Région sur 3 opérations soldées,

La Région vient d'ouvrir la possibilité aux communes de moins de 2000 habitants, aux maîtres d'ouvrage privés et aux GAL, de demander des avances de paiement sur les opérations soldées. Il est proposé de demander une avance de 80% sur 3 opérations soldées dont le PTAB est maître d'ouvrage avec des demandes de paiement remontant à décembre 2018 :

- Les actions 2017-2018 du Projet Alimentaire Territorial : 18 428 € (Leader)
- La promotion et la communication : 10 407 € (Leader)
- La création de la plate-forme REHAB : 36 541 € (Leader)

**Ce qui représenterait une demande d'avance de 65 376 € x 80% soit 52 300, 80 €**

**Le bureau donne son accord pour déposer cette demande à la Région.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20 h 00.